

Prérequis

Le futur candidat doit pouvoir justifier d'une expérience de 1 an minimum soit 1607 sur une fonction, un métier.

Cette durée d'expérience peut être obtenue en cumulant plusieurs périodes ou une période d'exercice suffisante à temps partiel.

Ce dispositif est accessible aux personnes en situation de handicap

Objectifs

- Cerner les enjeux d'une VAE pour votre projet professionnel et personnel
- Identifier la certification la plus appropriée à votre expérience et en cohérence avec votre projet professionnel
- Repérer les étapes d'une démarche VAE
- Appréhender les exigences de la VAE en terme d'implication et de travail personnel
- Identifier le mode de financement
- Initier votre recevabilité

Durée

1 à 2 entretiens d'environ 1h00 chacun

Modalités et délai d'accès

Sur RDV à réception de la fiche de liaison

Moyens pédagogiques

- Entretien individuel
- Entretien d'explicitation
- Questionnement ouvert
- Explication et analyse des référentiels

Contenu

- Analyser votre parcours et votre projet professionnel
- Repérer votre ou vos domaines d'expérience
- Identifier les domaines d'expérience à valoriser en lien avec votre projet professionnel ou personnel et les objectifs visés
- Rechercher les certifications possibles
- Présenter les hypothèses de titre ou diplôme accessibles au regard de l'expérience et du projet professionnel ou personnel
- Analyser le référentiel d'activités professionnelles des certifications repérées
- Valider la certification en prenant en compte les critères de recevabilité et les modalités de validation
- Repérer les étapes de la démarche
- Informer sur les étapes du projet de VAE, sur ses modalités pratiques et sur les possibilités de financement
- Sensibiliser sur la nécessaire implication du candidat sur la démarche et évaluer sa capacité à la mener à terme
- Initier la démarche VAE
- Fournir le dossier de recevabilité ou mettre en relation avec le service valideur
- Si besoin, présenter et conseiller sur les autres prestations d'aide à la mobilité professionnelle

Dernière modification : 07/01/2021

Tarif

- 120 € pour 1h00 d'entretien

Pourquoi choisir l'IDC pour votre Entretien-Conseil VAE?



Un service



Nos engagements

- Créer une relation propice à l'échange
- Se montrer disponible et être à l'écoute de vos remarques et attentes
- Vous aider à comprendre et transcrire les activités et compétences du référentiel
- Veiller à ce que les productions répondent aux exigences du dossier établi par le certificateur sur la forme et le fond.
- Vous alerter en cas d'écart par rapport aux attendus
- Maintenir l'implication et de la motivation tout au long du parcours
- Mettre en place toutes les conditions pour faciliter l'expression de vos expériences
- Respecter les règles de neutralité et confidentialité
- Vous apporter rigueur et méthode dans la construction de votre dossier
- Vous permettre de finaliser votre dossier dans les délais impartis

Nos résultats

- 95 %* des personnes reçues ont jugé être « bien » à « très bien » accueillis par l'IDC.
- 86 %* des personnes ont été « satisfaite » voire « très satisfaite » du conseil reçu.
- * *Données enquête 2019*

Notre implication dans la VAE depuis 2004

L'IDC intervient comme acteur de la VAE sur le territoire de la Sarthe depuis 2004 en tant que Conseil expert VAE pour le Conseil Régional des Pays de la Loire. Depuis 15 ans, ce sont plus de 1 500 personnes qui ont bénéficié de l'expertise de l'IDC dans le cadre soit d'un conseil sur le choix du diplôme soit d'un accompagnement VAE.

Nos accompagnateurs VAE sont des consultants expérimentés dans l'accompagnement professionnel des salariés et demandeurs d'emplois.

Nous intervenons plus régulièrement sur l'accompagnement VAE des **certifications CCI** (Niveau IV ou niveau I), des **diplômes de Jeunesse et sports**, sur le **DEAES** (3 spécialités) du Ministère des solidarités et de la santé ainsi que sur les **CQP du secteur automobile** (Convention ANFA).

Cependant, nos accompagnateurs peuvent intervenir sur tout niveau et domaine de certification et sont à l'écoute de vos besoins pour vous proposer et vous conseiller un accompagnement adapté à vos attentes.

Si nécessaire, un **dispositif complémentaire et individuel d'appui à l'écriture** peut vous être proposé en partenariat avec le Centre d'Etudes de Langue de la CCI. Ce dispositif peut être financé dans le cadre du CPF.

Vos compétences en action

Contact :

Christèle VERRIER – 02 43 21 58 10

idc@lemans.cci.fr